

## CAMPING-CARS Guide des bonnes pratiques

- Parquez votre véhicule sur un terrain autorisé. Si vous ne connaissez pas le statut du terrain, contactez la commune concernée (<a href="https://bit.ly/2B7LGSp">https://bit.ly/2B7LGSp</a>)
- Ne parquez pas dans les réserves naturelles (<a href="https://bit.ly/2LZWi7Y">https://bit.ly/2LZWi7Y</a>)
- Evitez de vous installer sur des terrains (prairies et pâturages) sans avoir obtenu une autorisation de l'exploitant
- N'entravez pas les accès pour les machines agricoles par le parcage de votre véhicule
- Emportez vos déchets en respectant les installations, l'environnement et la nature
- À votre départ, laissez l'emplacement aussi propre qu'à votre arrivée
- Respectez l'habitat des animaux sauvages